

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09/21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

Opérations groupées de plantations de haies sur le territoire de la CdC des Pays de L'Aigle : autorisation donnée au Président de signer toutes les pièces relatives à ce projet et ouverture de programme

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Marié-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Acte rendu exécutoire après
publication le 12 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme expose aux membres du Conseil qu'une réunion a été organisée en mai dernier animée par Gaëtan LOUPIL, chargé de mission à la Chambre d'Agriculture dans le but de prendre connaissance de la politique d'aides au bocage du Conseil Départemental ainsi que des modalités techniques et financières propres à cette opération de plantations.

Cette opération, envisagée sur un linéaire d'environ 10 km, est ouverte aux agriculteurs, particuliers et collectivités et leur permet de bénéficier d'une prestation complète réalisée par une entreprise (travail du sol, plantation, protection, paillage et premier entretien pour des travaux) avec des subventions jusqu'à 60 % du montant HT des fournitures, travaux et études maîtrise d'œuvre.

Le Département de l'Orne cible chaque année ses subventions à la replantation sur seulement deux intercommunalités.

Le département et la Chambre d'agriculture proposent donc à la CdC des Pays de L'Aigle de s'inscrire dans cette démarche pour la campagne de l'hiver 2022-2023.

Un inventaire hiérarchisé des haies a été réalisé par la Chambre d'Agriculture sur notre territoire. Une protection au titre de la Loi Paysage s'avèrera nécessaire et sera intégré au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours d'élaboration notamment pour les haies à enjeux forts ou modérés. Enfin, ces subventions pourraient inciter agriculteurs, particuliers et collectivités à replanter, à rénover les haies existantes ou reconnecter une maille bocagère. En effet, l'état initial de l'environnement élaboré dans le cadre du PLUi a également montré que certains secteurs de notre territoire ont connus de nombreux arrachages de haies avec pour conséquences un paysage ouvert, une érosion des sols plus importante...

Acte rendu exécutoire après
publication le 12 octobre 2021

- Considérant que le fait de s'inscrire dans cette opération groupée ne présente pas de coûts à prendre en charge par la CdC, excepté la communication en lien avec la chambre d'agriculture pour mobiliser les personnes ou collectivités intéressées par ce dispositif; toutefois, la CdC pourrait éventuellement, par la suite, décider d'abonder les financements du Département,
- Considérant les enjeux de conserver, voire de renforcer sur le territoire les plantations de haies, pour notamment des raisons paysagères, environnementales et éventuellement constituer une ressource supplémentaire de gisement bois énergie (chaufferie),

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le principe de mise en place d'une opération collective de plantations de haies bocagères sur le territoire de la CdC des Pays de L'Aigle,
- **SOLLICITE** au meilleur taux les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Orne,
- **AUTORISE** Le Président à signer tout document concernant cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture
081-200068468-20210930-2021-09-30-171-DE
Date de télétransmission : 12/10/2021
Date de réception préfecture : 12/10/2021

Le Président,
Jean SELLIER

